



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 30 mai 2024

**Objet : Individualisation des subventions aux associations culturelles pour l'année 2024**

**Date de la convocation : 24 mai 2024**

**Date d'affichage de la convocation : 24 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de mai à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 22**

**Nombre de membres présents : 25**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Etaient absents:** Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MILANI Jean-Louis ;  
Monsieur DALCOLETTO François à Madame ORSINI-SAULI Laura ;  
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;  
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;  
Madame PELLEGGRI Leslie à Madame POLISINI Ivana ;  
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur LINALE Serge ;  
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;  
Monsieur PAOLI Jean-François à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

**Vu** le règlement des subventions aux associations adopté par délibération du 17 décembre 2021 ;

**Vu** la délibération de notre collectivité n°2024/01/FEV/07 en date du 22 février 2024 attribuant une subvention à l'association « rencontres du cinéma italien » ;

**Vu** la délibération de notre collectivité n°2024/01/FEV/06 en date du 22 février 2024 attribuant une subvention à l'association « Una volta » ;

**Vu** la délibération de notre collectivité n° 2024/02/MARS/05 en date du 28 mars 2024 portant adoption d'une convention pluriannuelle et pluripartite d'objectifs et de soutien aux activités de l'association « U teatrinu » 2024-2026 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 28 mai 2024 ;

**Considérant** les propositions d'attribution de subventions aux associations culturelles (hors Conservatoire de musique et centre culturel Una Volta), s'élevant à 205 000 € répartis entre des associations structurantes et les autres associations ;

**Considérant** l'aide aux associations structurantes qui proposent des événements forts et identifiés, des programmations ou des activités tout au long de l'année ;

**Considérant** le total des subventions proposées aux associations structurantes à hauteur de 143 000 € ;

**Considérant** l'aide aux autres associations constituant le tissu associatif amateur, les initiatives locales, les projets d'éducation artistique et d'éducation populaire, les compagnies en voie de professionnalisation, cette aide permettant de générer une vie culturelle foisonnante et éclectique dans la cité ;

**Considérant** que le Festival des rencontres du cinéma italien a déjà bénéficié d'une subvention de 27.500 € au titre de l'année 2024 ;

**Considérant** que l'association U Teatrinu a déjà bénéficié d'une subvention de 5.000 € au titre de l'année 2024 ;

**Considérant** le total des subventions proposées aux autres associations s'élève à 62 000 €.

*Après avoir entendu le rapport de Madame Mattea LACAVE,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité, Monsieur Philippe PERETTI ne participant pas au vote.*

#### **Article 1 :**

- **Approuve** l'attribution de subventions aux associations culturelles au titre de l'année 2024 pour un montant total de 205 000 € comme indiqué dans le tableau récapitulatif tel que figurant en annexe.

#### **Article 2 :**

- **Approuve** les conventions annuelles de partenariat entre la Ville et les associations Jeunesses Musicales de Méditerranée et Musicales de Bastia telles que figurant en annexe.

#### **Article 3 :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions annuelles de partenariat 2024 entre la Ville de Bastia et les associations Jeunesses Musicales de Méditerranée et Musicales de Bastia.

#### **Article 4 :**

- **Approuve** les avenants financiers 2024 des associations, Compagnie Alibi, Arte Mare et le Rézo.

**Article 5 :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

**Article 6 :**

- **Précise que** les crédits seront inscrits au budget primitif 2024 compte 6574 sous fonction 33.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 10/06/2024



Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*